



Biodiversité en forêt

Création d'îlots de vieux bois et de bois mort

Informations destinées aux propriétaires de forêts

Office des forêts et des dangers naturels

Mars/2024



Investir dans l'avenir

Le vieux bois et le bois mort offrent un habitat à des milliers d'espèces d'animaux et de champignons. Les propriétaires forestiers ont la possibilité d'accroître et de conserver la biodiversité en forêt. La création d'îlots de vieux bois et de bois mort peut représenter, aux endroits appropriés, une alternative judicieuse à l'exploitation du bois.

L'essentiel en bref

Qu'est-ce qu'un îlot de vieux bois et de bois mort?

Il s'agit d'une surface sur laquelle des vieux arbres et du bois mort sont abandonnés délibérément à l'évolution naturelle : le bois mort

se décompose, les vieux arbres se délabrent et enrichissent de ce fait l'habitat des animaux et des plantes.

Ma forêt, convient-elle à la création d'îlots de vieux bois et de bois mort?

Pour garantir contractuellement une surface forestière en tant qu'îlot de vieux bois et de bois mort, il doit s'y trouver au moins dix arbres d'un certain diamètre minimal par hectare. Le diamètre minimal dépend de la fertilité de la station. Exceptionnellement, il est aussi possible de tenir compte d'arbres isolés ayant une valeur particulière.

Quelles sont les obligations qui découlent de la conclusion d'un contrat?

Vous vous déclarez prêt-e à renoncer entièrement à l'exploitation des vieux arbres pendant 25 ans. Les travaux de bûcheronnage dans les surfaces avoisinantes ne doivent pas porter préjudice aux îlots de vieux bois et de bois mort au cours de cette période. Un îlot demande une surface d'un demi à cinq hectares.



Vieil arbre sur pied. Markus Bolliger



Bois mort avec champignons . Markus Bolliger

Comment vais-je être indemnisé pour avoir renoncé à l'exploitation du bois ?

Lors de la conclusion d'un contrat pour le maintien d'une surface de vieux bois et de bois mort, le canton verse une indemnité unique. Elle se compose des éléments suivants :

Contribution de base	CHF 300/hectare
Perte annuelle de rendement	sera calculée individuellement

La hauteur de la perte de rendement dépend de la station. Le canton peut en outre indemniser également la renonciation temporaire à l'exploitation d'arbres de valeur considérable (jusqu'à CHF 500/arbre).

Prime : Sur le Plateau, dans les Préalpes et le Jura bernois, une prime unique de CHF 3000 à CHF 5000 peut être versée en plus de l'indemnisation habituelle, lorsque les propriétaires garantissent contractuellement le maintien dans leur forêt d'une surface de vieux bois ou de bois mort d'un hectare au minimum. Lorsque plusieurs propriétaires forestiers sont concernés par un îlot de vieux bois et de bois mort, la prime est répartie proportionnellement à la surface forestière de chacun.

Votre forestier-ière de triage vous soutient pour le dépôt de la demande de contributions. Les conseils sont gratuits.

Questions fréquentes

Pourquoi les îlots de vieux bois et de bois mort sont-ils importants ?

De nombreuses espèces animales et fongiques dépendent du vieux bois et du bois mort. Ainsi, les chauves-souris, les lucanes cerfs-volants, les salamandres tachetées vivent par exemple dans le bois mort ou de celui-ci, et les pics cherchent avant tout leur nourriture sur les arbres debout.

A quoi faut-il faire attention lors du choix des surfaces en ce qui concerne la sécurité ?

Les surfaces de vieux bois et de bois mort ne doivent pas mettre en danger les visiteurs empruntant les chemins forestiers et chemins pédestres marqués, ni les installations de délassement telles que places de feu ou de jeu.

Combien de bois mort y a-t-il dans le canton de Berne, sur pied et au sol ?

Depuis la tempête « Lothar » et les années à bostryches qui suivirent, le canton de Berne dispose d'un volume élevé de bois mort : il se monte en moyenne à 28 mètres cubes par hectare (état 2018). Cette valeur peut cependant varier fortement selon la région. C'est sur le Plateau et dans le Jura que la quantité de bois mort est la plus faible; pour cette raison, la création et le maintien d'îlots de vieux bois et de bois mort y est particulièrement cruciale.



Salamandre tachetée. Daniel Bahrmann, Pixabay

Combien d'îlots de vieux bois et de bois mort le canton souhaiterait-il s'assurer par contrat ?

En collaboration avec les propriétaires de forêt, le canton de Berne prévoit la création de 400 ha d'îlots de vieux bois et de bois mort d'ici 2030.

Les îlots de vieux bois et de bois mort menacent-ils les autres forêts ?

La promotion de la biodiversité via les vieux bois et le bois mort contribue significativement à l'action naturelle contre les maladies et les ravageurs en forêt. La division forestière peut ordonner des mesures de lutte, si le propriétaire forestier ou le service forestier constate une prolifération massive d'insectes (p. ex. bostryches) et qu'il y a un risque que ces ravageurs attaquent les forêts avoisinantes.

Direction de l'économie,
de l'énergie et de
l'environnement
Office des forêts et des
dangers naturels

Laupenstrasse 22
3008 Bern
+41 31 633 50 20
wald@be.ch

Votre forestier-ière de triage

www.be.ch/recherche-forestier